

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Triumvirat de la R.

Ils sont trois, et quels héros ! Lemaître ; Cavaignac ; Mercier. A eux trois, ils prétendent jeter au peuple trois cent mille têtes de républicains et parcourent la France pour ce résultat.

Le trio revient de la Gironde. M. Gilles Lemaître se déclare enchanté de la réception qui lui fut faite :

« Nous avons déjà vu, M. Cavaignac et moi, d'immenses auditoires acclamer, non pas nos personnes, mais les idées si simples et si éminemment salutaires dont nous sommes les interprètes. Ce que nous n'avions pas encore vu, c'est ce cortège de milliers et de milliers de citoyens qui, pendant une heure, d'un bout à l'autre de la ville, nous a doucement roulés dans son flot. »

Or, M. Gilles déforme la vérité. Ce n'est pas lui et son acolyte renégat qui furent roulés, mais les citoyens bon le ais, et roulés à coups de matraque, ce qui, d'ailleurs, est une façon comme une autre de faire sentir ses idées.

Voici, en effet, l'entre-filet suggestif de la Gironde, qui était bien placée, on en conviendra, pour savoir ce qui se passait :

« La Patrie française ne se borne pas à renouveler la tactique de la boulange ; elle emploie les mêmes procédés de propagande. Peu confiante — et avec raison — dans la justice de sa cause et dans la solidité de ses arguments, elle remplace la discussion par le pugilat. On veut bien prêcher devant des convertis : on ne tolère pas la discussion. Un contradictoire se lève-t-il, on l'assomme. Ce n'est point une façon de parler. Les orateurs de la Patrie française se font accompagner dans leurs tournées en province par des « forts à bras » parisiens dont on réchauffe par de bons diners et des vins généreux le zèle intéressé.

Cette escorte est chargée, dit-on, de maintenir l'ordre. Nous avons vu hier comment elle comprend ses fonctions. Une trentaine de ces soi-disant « commissaires d'ordre » s'acharnaient bravement contre un malheureux à coups de canne et l'auraient probablement tué si un commissaire de police ceint de son écharpe n'était intervenu pour le protéger. C'est là, disait l'un d'eux, ce qu'on réserve aux ministériels pendant la campagne électorale. »

Nous espérons bien que ces procédés retrouveront leur succès d'antan, et qu'il en sera du nationalisme comme il en fut de la Boulange. Nous en avons même la certitude absolue. Quand on aura coagulé tous les mécontents de France et de Navarre, on n'aura pas encore fait une majorité anti-républicaine et si par aventure, l'événement ne répondait pas à notre prévision c'est que l'argent aurait, là encore, joué son rôle louche et néfaste.

Il faut noter précisément tous les appels à la bourse que font nos adversaires. Ils sèment des écus pour récolter des votes, mais c'est une moisson que nous ne voulons pas voir lever. M. Mesureur l'a dit, sans embages : « Une Chambre élue par ce moyen et dans ces conditions, serait dissoute par le

Président de la République et le Sénat » Et cela serait une nécessité, conforme à la moralité publique et à l'intérêt général.

Ceux qu'il faut plaindre dans l'aventure qui se dessine, ce sont ces pauvres progressistes et surtout ce pauvre M. Méline à qui la dernière humiliation vient d'être infligée.

Les mêmes hommes qui viennent de fonder la Voix nationale et de la recommander aux lecteurs, cette bouillabaisse qui comprend péne-mêle les noms de Lemaître, Cavaignac, Mercier déjà nommés, Rochefort, Coppée, Paul de Cassagnac, Drumont, — quels républicains ! — vient d'obtenir le désistement de la candidature de M. Flayoile qui se présentait dans l'arrondissement de Remiremont contre l'ancien président du Conseil.

M. Méline reste seul candidat de la réaction ; il reçoit le baiser de Mercier-le-Faus-saire ; il est embrigadé dans la troupe clérical-nationaliste ! Bientôt il dansera, avec Cassagnac sur le cerceuil de Gambetta ! Grandeur et décadence du César Breton de l'opportunité.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 février 1902 (matin)

M. Cochery, vice-président, préside. La Chambre s'occupe d'un projet dont la jonction au budget a été ordonnée concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

Après le rejet de quelques amendements le projet est adopté.

La discussion du budget des finances est reprise.

M. Dejeune parle en faveur de la situation des receveurs-buralistes, situation que le ministre promet d'améliorer.

M. Léo Melliet demande quelques explications au ministre relativement à la loi sur les boissons, au sujet d'une circulaire de l'administration des contributions indirectes qui fixe le prix des laissez-passer à 0,50 au lieu de 0,10 comme l'indiquait la loi.

M. le ministre répond qu'il a donné des ordres pour que ces laissez-passer ne soient que de 10 centimes.

M. Pams signale une fraude sur les vins qui se pratique souvent : il s'agit du mouillage.

M. Caillaux donne des explications dont M. Pams se déclare satisfait.

Séance de l'après-midi

M. Massabau dépose une motion tendant à ce que à partir de la prochaine législature les pouvoirs de la Chambre expirent le 31 octobre et non le 31 mai.

Cette motion est renvoyée à la commission du suffrage universel.

La Chambre reprend la discussion du budget des finances.

M. le comte de Boury demande que les crédits du chapitre 88, relatifs au traitement du personnel des contributions indirectes soit diminué de 300 000 fr. « afin d'arriver à modérer les agissements abusifs de la régie. »

Cet amendement est repoussé par 325 voix contre 200.

M. Melliet demande une réduction de 100 fr. sur le chapitre 75, à l'effet d'indiquer que les ouvrières et ouvriers des manufactures de l'Etat doivent être recrutés de façon plus impartiale et que leur situation doit être améliorée.

Après explications fournies par le ministre, M. Melliet retire son amendement.

M. Devèze demande l'amélioration des pensions des retraités des ouvriers des manufactures de l'Etat.

M. Cadenat dépose une motion en ce sens : mais cette motion est repoussée par 339 voix contre 161.

Les derniers articles du budget des finances sont votés et la Chambre adopte également sans débat le petit budget des monnaies et médailles.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Merlou donne lecture d'un rapport de la commission du budget tendant au vote d'un crédit de 80.000 fr. pour les fêtes du centenaire de Victor Hugo.

Ce crédit est voté à l'unanimité.

Et la séance est levée.

Séance du 21 février 1902

M. Aynard vice-président, préside. La Chambre discute le budget de la marine. La discussion générale est ouverte à laquelle prennent part MM. Ferrero, Guieysse, de Lanessan, Louis Martin.

La discussion générale close, le passage au chapitre est ordonné.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue la discussion du budget de la marine, qui est rapidement voté. On passe au budget de la guerre. La discussion porte immédiatement sur le service de deux ans.

MM. Le Hérisse et Gouzy demandent la discussion des motions relatives au service de 2 ans.

M. le président du Conseil en demande l'ajournement qui est repoussé.

La discussion des diverses motions, il y en a une dizaine, est entamée.

MM. Gouzy et Le Hérisse parlent en faveur du projet et de la suppression des dispenses. Puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 février 1902

Le Sénat décide d'attendre la présence du ministre de la guerre pour fixer une date à la discussion d'une interpellation que dépose M. Forgemol de Bostquenard, au sujet des tableaux d'avancement pour 1902.

Puis il s'occupe de la proposition votée par la Chambre et tendant à autoriser les communes des départements frappés par la crise viticole à emprunter en dehors des formalités d'usage les sommes nécessaires pour venir en aide, par l'ouverture de travaux d'utilité communale, aux travailleurs réduits au chômage.

Le rapport de M. Gauthier, de l'Aude, conclut à l'adoption de ce projet, que M. Lelièvre vient, en un long discours, combattre, au nom de la minorité de la commission.

L'article premier du projet est ensuite adopté par 146 voix contre 102. L'article 2, puis l'ensemble, sont votés à mains levées.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité de 240 votants le projet portant règlement définitif du budget de 1901, puis il vote sans débat un certain nombre de projets secondaires.

Enfin, le Sénat adopte par 141 voix contre 122, après le rejet par 168 voix contre 112 d'un amendement de M. Guérin, un droit de douanes sur les pierres à affûter.

Et la séance est levée.

Séance du 21 février 1902

Le Sénat aborde le projet sur la marine marchande.

La discussion générale s'ouvre par un discours critique de M. Cabart-Danneville, qui se déclare en somme hostile à la compensation d'armement.

L'amiral de Cuverville, est au contraire favorable au projet et soutient notamment la prime de compensation d'armement.

Après le discours de l'amiral Cuverville, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. Millerand, ministre du commerce, dépose le projet relatif au douzième provisoire pour le mois de mars.

Le Sénat vote ensuite, à l'unanimité, le crédit de 80.000 francs pour le centenaire de Victor Hugo.

Le Président Fallières prononce à ce sujet les paroles suivantes :

« Le Sénat est fier d'avoir compté Victor Hugo au nombre de ses membres les plus illustres. Il sera heureux de s'associer à la glorification de sa grande mémoire. (Applaudissements.) »

Victor Hugo a sa place dans l'Histoire universelle, à côtés des immortels de la pen-

sée écrivains, philosophes, orateurs, poètes, qui à travers les âges, ont illuminé le monde de l'éclat de leur génie et enseigné aux hommes dans un verbe sublime la haine du mal, l'amour du bien, le culte du beau, de la justice et de la liberté. » (Applaudissements répétés.) Et la séance est levée.

Au Transvaal

Nouveau revers anglais

Lord Kitchener télégraphie :

« Prétoria, 19 février.

Le général Gilbert Hamilton, se dirigeant sur la Nigel, hier, entra en contact avec les Boers à Klippan. Une partie du deuxième dragons étant détachée sur la gauche fut entourée et coupée. Deux officiers furent grièvement blessés : deux hommes tués. Six furent blessés : quarante-six faits prisonniers. Ces derniers ont été relâchés depuis.

Les forces du général Hamilton étant peu nombreuses, n'ont pas pu déloger les Boers de leur forte position et ont continué leur marche »

Ce que coûte la guerre

Un papier parlementaire qui vient de paraître donne le relevé total des forces employées dans la guerre sud-africaine depuis le début. Ce total s'élève à 388 749 hommes ; à la date du premier janvier dernier, ces 388 749 hommes se trouvaient réduits à 237.800 La différence en moins est donc de 150.000 hommes en chiffre rond.

Rappelons que les dépenses directement occasionnées par la guerre s'élèvent, à l'heure actuelle, au chiffre rond de 200 millions de livres sterling, c'est-à-dire 5 milliards de francs

INFORMATIONS

Trente sièges vacants

Le nombre des députés sortants qui ne se représentent pas aux prochaines élections est jusqu'ici de trente.

L'Exclusion du centre gauche

Le groupe de l'Union républicaine a délibéré sur la communication qu'il avait reçue de M. Milliard, président de la Gauche républicaine, relativement aux réunions éventuelles des groupes Comme la Gauche démocratique, l'Union républicaine a décidé, à l'unanimité, qu'elle n'aurait plus de relations avec le Centre gauche.

En Espagne

Des dépêches de Barcelone signalent qu'une grande agitation règne dans les bassins du Ter.

Les communications sont interrompues. Des collisions sanglantes se produisent entre les troupes et les grévistes.

A Barcelone dans la journée du 20, la fusillade a continué jusqu'à la nuit ; une femme et un enfant ont été tués, il y a eu de nombreux blessés.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'amendement de M. Empereur au chapitre 80 bis du budget de l'instruction publique, amendement tendant à une augmentation de 112,000 francs afin de favoriser les cours d'adultes et de subventionner les bibliothèques scolaires, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante.

Pour : M. Vival
CONTRE : M. LACHIEZE
M. R. y absent.

L'attitude de M. Méline

La Petite Gironde du 21 février publie un article de son rédacteur en chef, M. Ferdinand Réal, sur « l'attitude de M. Méline » Le journal de Bordeaux qui fut jusqu'à ce jour un soutien dévoué de l'ancien président du conseil, l'abandonne aujourd'hui avec éclat.

On sait que contre M. Méline député de Remiremont, se présentait aux élections législatives prochaines un nationaliste, M. Flayolle.

La Patrie Française, s'alarmant de cet état de choses, et invita, supplia M. Flayolle de retirer sa candidature.

Sur les instances de MM. Lemaître, Mercier, Cavaignac, M. Flayolle, en bon soldat discipliné, se soumit.

M. Méline n'aura pas de concurrent nationaliste.

Mais pour que la Patrie Française ait ainsi obligé un des siens à s'incliner devant M. Méline, il faut qu'une entente amicale existe entre l'ancien président du conseil et les nationalistes, en vue des élections prochaines.

Du reste, M. Méline dans son journal, la République n'a pas démenti cette entente.

Et c'est pourquoi M. Ferdinand Réal au nom des sincères progressistes — sont-ils nombreux ? — écrit dans la Petite Gironde d'hier ces lignes que nous reproduisons, espérant peut-être que la ligne de conduite que trace avec tant d'autorité M. Réal sera suivie par tous les fidèles de la Petite Gironde, tant à Cahors, à Gourdon, qu'à Bordeaux.

Nous sommes de ceux qui jugent les hommes non sur des tendances mais sur des actes. Tout en blâmant l'attitude politique de M. Méline dans ces derniers temps, nous avions refusé de nous associer au concert de malédictions qui s'élevait contre lui. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un fait qui nous oblige à reconnaître que M. Méline jette sur un passé glorieux la voile d'une défaillance qui le sépare nettement du parti républicain.

Et maintenant, c'est vers les républicains que « les représentants de l'Alliance des progressistes » veulent entraîner dans la faille de leur parti, que nous nous retournons. Vont-ils accepter la solidarité d'un acte qui fait pousser des chants de triomphe à M. Paul de Cassagnac, et les enrôle dans la cohorte des ennemis de la République ? Ne comprendront-ils pas au contraire qu'ils ont le devoir de secouer le joug qui les menace, de rompre catégoriquement avec ceux qui les compromettent, et de reprendre fièrement leur liberté ?

Sur le terrain constitutionnel, ces républicains avaient le droit de défendre leur idéal politique, en dépit de toutes les considérations ministérielles, et d'agir uniquement suivant les impulsions de leur conscience. Devant le fait d'hier, il ne peuvent garder un silence, qui deviendrait de la complicité. Une obligation morale s'impose à leur loyauté : ils doivent empêcher qu'on aille souiller le drapeau de la République dans les marais fétides du boulangisme en décomposition !

Aux républicains qui ont toujours nié la sincérité républicaine de M. Méline, on objectait sans cesse que la politique de M. Méline était celle d'un sage, d'un prudent, d'un avisé.

Longtemps beaucoup le crurent et le suivirent : la Petite Gironde fut de ceux-là.

Mais aujourd'hui l'exécution magistrale de l'ancien président du Conseil, par le journal bordelais, l'attitude de M. Méline vis à vis des nationalistes, — ces pires adversaires de la République, — sont la preuve formelle que les républicains ont eu raison de traiter toujours M. Méline en ennemi.

L'ancien commandant Méline est devenu l'instrument « des déçus de la monarchie, des épaves du bonapartisme, des résidus du boulangisme ! »

Le vieux renégat devait en venir là !

L. B.

Conseil de Préfecture

Dans sa séance d'hier, le Conseil de préfecture s'est occupé des affaires suivantes : 1° M. Ousset, marchand forain à Gourdon contre le service vicinal.

M. Ousset demande une indemnité en raison de dommages qu'il a subis à la suite d'un accident de voiture dont il a été victime et qu'il attribue à l'encombrement d'un chemin de grande communication par les dépôts survenus à la suite d'orages.

Affaire mise en délibéré.

2° M. Bayou, de Touzac, demande en dégrèvement d'impôt. Rejeté.

3° M. Lafite, entrepreneur de travaux de menuiserie au Lycée Gambetta contre la ville de Cahors.

Renvoyé à huitaine : l'expert de M. Lafitte ayant été révoqué par le Conseil.

Les droits de toutes les parties ont été réservés.

CAHORS

Ces braves Pandores !

Vous pensez peut-être que les braves pandores, une fois leur tournée dans la campagne terminée, étaient libres d'occuper leurs loisirs comme bon leur semblait ; que les bottes retirées, ils pouvaient dans la caserne, dans leurs appartements, se livrer aux douceurs d'un agréable farniente. Détrompez-vous.

L'autre jour, promenant sur les bords du Lot, je vis près du pont du chemin de fer, trois de ces braves gens occupés à remplir un charretton de sable.

Le remplir ne fut que l'affaire de quelques minutes : mais quand il fallut emmener le charretton chargé, ce fut autre chose ! les malheureux avaient beau tirer, pousser, rien : le charretton enfoncé dans le sol boueux ne sût en être arraché.

Un conducteur de tombereau, passa au moment des plus pénibles efforts que les braves pandores faisaient pour dégager le charretton. Il eut pitié, détela son cheval qu'il attela au charretton.

Et la situation fut sauvée ! Le charretton fut traîné dans la caserne de gendarmerie, où sans doute on avait fort besoin de sable pour quelques allées de quelques parcelles de jardin.

Certes, je ne sais au juste l'emploi qu'on en a fait, mais ce que je puis affirmer, c'est que c'est avec peine que j'ai vu des hommes mûrs, investis d'une mission sociale, être obligés de remplir par ordre le rôle de bêtes de somme — tout comme des bêtes de sommes.

VIDI.

Conférence de garnison

Samedi 1^{er} mars à 2 heures 1/2 du soir, dans la salle d'Honneur de la caserne du 7^e d'Infanterie, conférence de garnison par M. le Lieutenant-Colonel Barbier du 18^e régiment d'artillerie

« Le matériel de 75 ^m. Emploi tactique de l'artillerie. »

MM. les Officiers de réserve et de territoriale sont invités à y assister. (Ternue militaire).

Cahors le 20 février 1902.

Le Colonel com' d'armes

Les grandes manœuvres

On annonce que pour les prochaines manœuvres d'armée, auxquelles doit prendre part le 17^e corps, les prévisions arrêtées portent sur une concentration d'une armée, dite du centre, dans le triangle formé par les villes de Cahors, Aurillac et Rodez.

Les deux troupes d'armée opéreront sous la haute direction du général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre.

Le général Garnier des Garets réunira sous son commandement les 13^e et 16^e corps (Clermont et Montpellier).

Le général Grisot commandera aux 12^e et 17^e corps (Limoges et Toulouse).

Dotation de la jeunesse de France

Les membres de la dotation de la jeunesse de France, sont priés de se présenter le dimanche matin 23 courant de 10 heures à midi dans une des salles de la Mairie pour le versement des cotisations.

Statistique des décès de la commune de Cahors de janvier 1902

On a enregistré 11 naissances et 31 décès dont 21 masculins et 10 féminins.

Sur ces 31 décès, on compte un nonagénaire, 4 octogénaires, 9 septuagénaires et 5 sexagénaires.

Parmi les maladies contagieuses, il n'y a à signaler qu'un seul cas de fièvre typhoïde.

D^r C. PIETTRE.

Procès-verbaux

Procès-verbal a été dressé contre quatre propriétaires dont les chiens circulaient dans les rues de la ville non muselés ou insuffisamment muselés.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Nous sommes heureux de publier ci-dessous, l'analyse de l'intéressante conférence du distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta :

Une grande idée de justice domine le mouvement ouvrier. Elle s'exprime : à chacun selon ses œuvres, ou bien encore : le bien-être doit avoir pour condition le travail et réciproquement le travail doit procurer le bien-être. D'où il suit que le meilleur état social est celui qui promet le plus de bonheur à qui travaille le mieux.

Ce seul principe enveloppe une critique du régime économique actuel. Il n'est pas vrai que dans l'état actuel de la société la condition du bonheur soit le travail. Pour être heureux il faut posséder, il n'est pas indispensable de travailler. Cent mille francs acquis par héritage ou par un heureux coup de bourse procurent les mêmes jouissances que cent mille francs acquis par vingt ans de labeur et de fatigues. Sans doute qui ne possède pas est obligé de travailler pour posséder un peu, mais c'est un pis aller, et un homme normal ne se procurera jamais par son travail qu'une très modeste aisance. Faire dépendre le bonheur du travail et non de la propriété, telle est l'idée qui inspire les revendications ouvrières.

Le monde ouvrier ajoute donc à la Déclaration des droits civils et politiques de l'homme et du citoyen la Déclaration des droits économiques du travailleur. Proclamant le droit à l'existence et au bonheur par le travail, les théoriciens de ce nouveau régime social font remarquer que l'anomalie la plus visible du régime actuel est ce fait surprenant que, malgré la misère des masses, il n'y a pas de travail pour tous. Dérision, quand on sait que même dans les états les plus civilisés, les plus prospères, un tiers de la population, peut-être davantage, manque du minimum nécessaire à l'entretien de la vie. Une enquête récente faite en Angleterre établit qu'à York, par exemple, 28 0/0 de la population vit dans une misère telle que ces gens là ne peuvent ni se protéger suffisamment du froid par le vêtement et le chauffage, ni manger à leur faim. Cette misère étant, pourquoi n'y a-t-il pas du travail pour tous, pourquoi la production est-elle volontairement limitée ? Parce que pour travailler il faut des instruments de travail et que ces instruments de travail sont aujourd'hui les machines très coûteuses de la grande usine. Sans doute, ces machines étant elles mêmes le prix d'un travail considérable, il est juste que l'ouvrier qui ne fait que s'en servir et qui par suite profite du travail antérieur de ceux qui ont construit la machine ne considère pas comme sien tout le produit de son travail.

Ont droit de partager avec lui ce produit, le mécanicien qui a agencé la machine, le forgeron qui en a fabriqué les pièces, l'inventeur qui en a conçu l'idée, le mineur qui a extrait de la terre le minerai de fer, etc... Mais n'y a-t-il que ceux-là qui sont appelés au partage ? Il y a surtout le propriétaire ou les actionnaires de l'usine, il y a les actionnaires de l'autre usine qui fabrique les machines, il y a les actionnaires de la société qui pour une somme souvent minime a acheté à l'inventeur son idée, il y a les actionnaires de la mine... A tous les degrés de cette série, le travail est soumis au capital qu'il a cependant engendré. La richesse confère à certains hommes le droit de faire travailler ou d'empêcher de travailler. Elle ne crée pas seulement une capacité de jouissance, elle crée un pouvoir d'administration, une autorité sur le travail. Or pourquoi celui qui possède ferait-il travailler les autres, sinon pour accroître sa propre fortune par le travail d'autrui ? Il emploiera donc le pouvoir qu'il tient du capital à diminuer autant que possible le prix de revient et augmenter autant que possible le prix de vente de l'objet fabriqué sous ses ordres. Or diminuer le prix de revient c'est abaisser les salaires et augmenter le prix de vente signifie limiter la production afin de ne pas encombrer le marché d'un certain genre de marchandises, encombrement qui par un effet direct de la loi de l'offre et de la demande produirait l'avalancement des prix. Aussi toutes les fois que l'entente est possible entre les producteurs, comme elle est possible quand il y a « trust », elle a pour effet de limiter la production pour élever artificiellement la valeur marchande du produit. Ce que l'industrie capitaliste redoute surtout c'est la crise par surproduction, si bien analysée par Sismondi (Nouveaux principes, I, 330-372), laquelle a pour causes principales l'anarchie économique actuelle, l'incertitude où flotte notre connaissance du marché, l'ignorance de l'étendue du marché, du nombre et des moyens des autres concurrents, de la quantité d'objets déjà fabriqués par ces concurrents, etc.

Autre paradoxe. Non seulement ne peut pas travailler qui veut, mais qui travaille de toutes ses forces n'a droit qu'à un salaire juste suffisant pour lui procurer une vie médiocre. Pourquoi des salaires si minimes ? La cause est-elle le mauvais vouloir des patrons. C'est une cause plus profonde. Les patrons d'une même industrie s'entendraient-ils pour élever les salaires ? Ils devraient vendre plus cher.

Les ouvriers des autres industries payant un certain objet de consommation plus cher réclameront à leur tour des élévations de salaires, lesquelles entraîneront d'autres élévations de prix. Bientôt les ouvriers qui ont les premiers obtenu une amélioration apparente de leur condition s'apercevront qu'ils n'ont rien gagné parce que la vie est devenue plus chère. Une augmentation réelle des salaires serait celle qui n'entraînerait aucune élévation de prix de vente, ce serait une diminution nette des bénéfices, des dividendes. A ce sacrifice le patron ne consentira que s'il y est obligé par la rareté de la main d'œuvre. Le travail humain sera donc soumis comme une marchandise à la loi de l'offre et de la demande (loi d'airain de Lassalle). Sans que cette loi s'exerce dans le domaine du travail d'une manière absolument rigide, toujours est-il, ainsi que l'a dit Cobden, que les salaires haussent toutes les fois que deux patrons courent après un ouvrier et qu'ils baissent toutes les fois que deux ouvriers courent après un patron. Seulement le second cas est plus fréquent que le premier. Un des effets du machinisme et de l'extrême division du travail dans la grande industrie a été de priver l'ouvrier de son habileté technique, de le dispenser d'un long apprentissage et de le rendre par suite facilement remplaçable.

Pour défendre le régime économique actuel que caractérisent les anomalies récentes, les écono-

mistes orthodoxes font remarquer que ce régime est le plus juste malgré ses imperfections parce que c'est le régime de la libre concurrence. A chacun d'employer son talent, sa puissance de travail, sa connaissance des affaires au mieux de ses intérêts ; si la concurrence est libre le succès est signe de supériorité, le triomphe est juste.

Raisonnement qui n'est qu'un sophisme. La concurrence serait juste si le principal facteur de la concurrence était la valeur des personnes, mais c'est l'inégalité des armes. Le producteur riche peut vendre à perte jusqu'à ce que son concurrent pauvre, de valeur peut-être égale, peut-être supérieure, renonce à la lutte. La concurrence n'est d'ailleurs pas absolument libre, précisément parce que le capital crée des inégalités qui ne peuvent être compensées. Puis la concurrence s'exerce selon certaines règles, certaines conventions. Il y a des institutions, il y a des lois, ce sont les règles du jeu. On livre la piste aux coureurs, à eux de rassembler toutes leurs énergies pour gagner le prix, mais il y a une piste à suivre et il s'agit justement de savoir si elle est bien tracée, si elle n'est pas dessinée de façon à favoriser un coureur. Le financier fait un coup de bourse. La bourse existe, l'opération est légale ; mais la bourse est-elle une institution juste ? C'est une autre question. (Voyez Belot, Justice et socialisme, dans la Revue de philosophie de février 1892).

Dans le régime économique actuel il y a : 1^o lutte des vendeurs entre eux ; 2^o lutte des acheteurs entre eux ; 3^o lutte de l'acheteur et du vendeur. Quels sont les effets de cette triple lutte ?

Si la lutte des vendeurs entre eux a l'avantage d'empêcher les bénéfices exagérés, cette lutte aboutit à la ruine des petits producteurs, à la suppression même de la concurrence, par suite au monopole, au « trust ». Quand le monopole existe un producteur ou un petit groupe de producteurs devient le maître du marché. L'Etat est alors obligé d'intervenir au nom de l'intérêt public. Il imposera des taxes ou pratiquera la « concurrence réductrice » et la liberté se sera tuée elle-même.

La lutte entre les acheteurs permet qu'un acheteur plus fortuné gâche les prix de certains articles pour écarter les acheteurs plus pauvres, que la sottise initiative de quelques-uns impose à tous l'usage des pourboires exagérés, que certaines villes d'eaux soient interdites aux bourses moyennes, etc.

La lutte entre l'acheteur et le vendeur substitue ce que Marx appelle la « valeur de fait » à la « valeur de droit ». En droit la valeur d'un objet est proportionnelle au travail qu'il a coûté. En fait la valeur de l'objet dépend des besoins de l'acheteur et de l'intensité de son désir. C'est comme si on vendait le pain plus cher à l'affamé, le remède plus cher à qui est très malade. La preuve du vice de la détermination de la valeur dans ce régime c'est que celui qui fait le plus gros bénéfice n'est pas le producteur, mais l'intermédiaire.

Telles sont quelques-unes des critiques qu'on peut formuler au nom de la justice contre l'état économique actuel, telles sont les idées qui dominent le mouvement ouvrier. Si maintenant nous étudions comment les théoriciens du nouveau régime économique se représentent le passage de l'état social actuel à l'état social conçu par eux, nous remarquons, qu'à l'origine, uniquement confiants, dans les moyens révolutionnaires ils se sont peu à peu accoutumés à concevoir une transformation progressive et pacifique. Des considérations de justice inspirent les revendications ouvrières, des considérations de justice interviennent dans le choix des moyens par lesquels la cause ouvrière triomphera.

Si nous interrogeons les défenseurs de cette cause au moment où le prolétariat se constitue en parti de classe, c'est-à-dire les auteurs du Manifeste communiste de 1847, Karl Marx et Engels, nous constatons que si le manifeste ne présente pas une doctrine absolument cohérente, du moins les deux auteurs s'accordent à prédire un ou plusieurs cataclysmes sociaux qui assureront le triomphe du prolétariat. Ils considèrent que le remède sortira de l'excès même du mal et n'ont aucune confiance dans les améliorations réalisables avant ces cataclysmes. Ce sont des conceptions analogues que les guesdistes de 1880 exprimaient dans le journal l'Egalité : « A l'Egalité on se vante de poursuivre une transformation économique impossible sans la prise de possession violente du pouvoir politique par le prolétariat révolutionnaire ». Mais dix ans plus tard tout change, les guesdistes entrent dans les conseils municipaux de Lille, de Roubaix, de Marseille, font élire quarante des leurs au Parlement et Jules Guesde enfin confiant dans l'action politique dit à la tribune : « Nous n'avons besoin pour vaincre la bourgeoisie que de sa propre légalité ». Dans le célèbre discours de Saint-Mandé en 1896 le mot de révolution n'est pas prononcé, Marx et Engels ne sont pas nommés et c'est à Benoit Malon, c'est-à-dire à un prudent réformateur, qu'on rend hommage. En Allemagne, Kautsky, dont on sait pourtant les querelles avec les théoriciens modérés tels que Bernstein, déclare que « dans un état démocratique moderne, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne ».

C'est aux faits eux-mêmes qu'il faut demander l'explication de cette évolution. Si le parti ouvrier s'est assagi, c'est sans doute parce qu'il s'est fait plus fort, parce qu'il estime possible d'introduire des réformes dans l'état actuel sans recourir au « coup de force ». L'œuvre déjà réalisée est grande ; l'étudier serait étudier la conquête du droit syndical, la fondation des bourses du travail, des maisons du peuple, des coopératives, des universités populaires, des conseils d'arbitrage et une série de mesures législatives qui protègent l'ouvrier dans l'atelier, dans l'usine et dans la mine. Ce ne sont pas ces institutions qui ont déchaîné la guerre de classe, mais au contraire elles substituent une action réfléchie et pacifique à la lutte violente prévue d'abord. « Jadis le peuple se levait tumultueusement pour le temps d'une Jacquerie, ou bien la bourgeoisie l'appelait contre les nobles, contre le roi. On le tirait de sa boîte comme un diable, puis, les coups donnés et reçus, on le congédiait aussi vite que possible. C'est ainsi qu'en 1830 les industriels fermèrent leurs usines pour jeter leurs ouvriers dans la rue. Deux ans plus tard ces mêmes industriels, habillés en gardes nationaux, tiraient sur les mêmes ouvriers, insurgés sans permission. Aujourd'hui le peuple ne se répand plus en insurrections vaines. Il s'organise avec sagesse et cherche dans ses congrès les principes d'une organisation plus juste. Jamais rien de pareil

ne s'est vu. L'entrée en action des masses ouvrières est un des faits capitaux de l'histoire — peut-être le fait capital? (Daniel Halévy, *Essais sur le mouvement ouvrier en France*).

Accident

Hier, le nommé Boujon Jean, âgé de 51 ans, tailleur de pierre à Cahors, demeurant rue Nationale 4, travaillait à la construction d'une maison d'école à Labéraudie commune de Pradines, pour le compte de M. Crayssac entrepreneur, lorsque par un faux mouvement il est tombé d'une hauteur de 7 mètres environ.

Dans sa chute, il a reçu de fortes blessures notamment à la tête. M. le docteur Gélis qui lui a donné des soins, n'a pu encore se prononcer sur la gravité des blessures.

THEATRE DE CAHORS

Ce soir, sur la scène de notre théâtre, représentation par l'excellent troupe Gustave Darcia, du chef-d'œuvre de Victor-Hugo,

LES MISÉRABLES

pièce en 3 parties dont un prologue et 9 tableaux.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON
Samedi 22 février 1902

Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans, drame historique en 4 actes.

La Poissarde de Toulon, vaudeville en 1 acte.

Dimanche 23, pour la semaine de clôture, deux représentations.

A 2 heures 1/2, à prix réduits :

La Fille du Forçat, drame en 3 actes.

J'ai perdu ma bourse, vaudeville en 1 acte.

A 8 heures à prix ordinaires, à la demande générale :

Tom l'Esclave, drame en 4 actes.

Le Pompier d'Eulalie, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 FÉVRIER

Allegro Militaire	Réal.
Le Domino Noir	Auber.
Sonate en Ut dièse m. (Adagio)	Beethoven.
Les Cloches de Corneville (f ^a)	Planquette.
Marche de Prébobrajeuky.	

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 22 février 1902

Naissances

Dalpon Ulysse-Roger, à Saint-Henri.

Décès

Oulrières Antoine, employé à la préfecture du Lot, 43 ans, place Thiers. 7.
Faillhet Marie, veuve Sindou, 77 ans, sans profession, impasse Saint-Urcisse, 5.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Notaire. — Aux termes d'un décret en date du 15 février 1902, M. Guilhem est nommé notaire à Prayssac (Lot) en remplacement de M. Reygale.

CABRERETS. — Foire. — Notre foire, favorisée par un temps assez beau, et malgré sa coïncidence avec la foire d'Assier était assez bien approvisionnée. Au foirail des bœufs, grandes transactions, dans les prix de 250 à 450 fr. ; les brebis se sont vendues en légère hausse.

Poulets, de 60 à 65 c. le demi-kilo.
Œufs, de 90 c. à 1 fr. la douzaine.

PÉLACOY. — Foire. — Nos foires vont toujours en augmentant; le beau temps aidant, nous avons eu une foire très bien garnie en bœufs; les bœufs de travail se sont vendus de 350 à 600 fr. ; les gras se vendaient de 30 à 32 fr. le quintal; les brebis se vendaient à des prix assez rémunérateurs.

Poulets, de 60 à 65 c. la livre.
œufs, 90 c. la douzaine.

LIMOGNE. — Contribution Indirectes. — M. Bompard commis principal des contributions indirectes à Limogne est élevé sur place à la 4^e classe de son grade.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Un nouveau cambriolage. —

Ces jours derniers, un malfaiteur, profitant de l'absence des époux Cayrol, propriétaires à Figeac, banlieue de notre ville, a pénétré par escalade et effraction dans leur maison d'habitation, a fouillé tous les meubles et ne trouvant pas d'argent, s'est contenté de faire main basse sur des effets d'habillement et ustensiles de cuisine.

On suppose que l'auteur de ce cambriolage est le même qui, deux jours auparavant, avait dévalisé la ferme Gaillardy, à la Morne.

Le coupable est activement recherché.

Arrestation. — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Pierre Jammes, âgé de 37 ans, né à Lacamdurocet (Lot), ouvrier terrassier sans domicile, pour mendicité et vagabondage. Cet individu qui a déjà subi plusieurs condamnations, a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Classe de 1881. — Les hommes de la classe 1881 habitant Figeac et ses environs sont priés de se rendre demain dimanche, 23 février à 3 heures du soir, au café de l'Edem, où aura lieu la réunion préparatoire en vue d'organiser le banquet du vingtième anniversaire de leur tirage au sort.

CADENAC-LE-HAUT. — Incendie. — Dans la nuit de mercredi, un violent incendie a

détruit complètement une grange et son contenu appartenant à M. Doucet, propriétaire à Figeac. Grâce aux prompts secours, on a pu préserver la maison d'habitation située à proximité. L'immeuble était assuré. Les causes de ce sinistre sont encore inconnues.

Arrondissement de Gourdon

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante. Nous l'insérons volontiers bien que nous ayons plusieurs réserves à formuler.

Mais rien ne presse et nous reviendrons sur ce sujet :

Croze, le 21 février 1902

Monsieur le Directeur,

Dans votre journal de mardi 18 février, vous consacrez à « l'élection de Gourdon » un article qui ne semble pas refléter exactement l'état d'esprit de la majorité des électeurs de l'arrondissement et je me permets, si vous le voulez bien, d'y ajouter un petit commentaire.

Vous dites que mes conférences multipliées ne sont pas parvenues à mettre fin à une période d'attente qui, si elle se prolonge, risque de devenir dangereuse. Leseul danger, à mon avis pourrait provenir d'informations inexactes et de correspondants mal informés. J'ai parcouru tous les cantons de l'arrondissement de Gourdon, je visite actuellement les communes et partout les chefs du parti républicain sont venus à moi : partout, j'ai trouvé l'accueil le plus chaleureux et des dévouements sincères et spontanés. Mes amis, Bergognoux, Latour, Coulon, Iscard, Daffas, Costes, Miret, Désardant, m'ont témoigné, dans leurs cantons respectifs, les plus bienveillantes marques de sympathie.

(Si j'ometts le nom de M. Cocula, ce n'est pas par oubli mais parce que notre honorable Sénateur a décidé de rester neutre, et je l'approuve, au cas où plusieurs candidats radicaux seraient sur les rangs).

Je n'ai constaté nulle part cet état d'indécision et d'attente et j'ai trouvé au contraire dans toutes les communes les deux partis nettement tranchés; les partisans de la politique de droite, politique opportuniste et cléricalle et les partisans de la politique de gauche, politique de progrès et de réformes.

En affirmant franchement ma candidature, j'ai voulu, suivant les conseils de mes maîtres Léon Bourgeois, de Verninac, préparer le triomphe de cette politique de progrès, la République laïque et démocratique du parti radical et je ferai tous mes efforts pour arracher l'arrondissement de Gourdon à l'alliance, jusqu'ici victorieuse, de l'opportunisme et de la réaction.

D'autres candidatures peuvent se produire : c'est le droit de chacun de se présenter aux libres suffrages des électeurs; je verrai sans péril pour le parti, un candidat arborer franchement comme moi le programme radical; j'irai avec lui à la lutte, la main dans la main, loyalement unis contre l'ennemi commun :

le suffrage universel choisira au 1^{er} tour de scrutin son porte drapeau définitif et au 2^e tour, chacun faisant son devoir, le parti radical uni triomphera à une grande majorité, de l'alliance cléricalle et réactionnaire.

Voilà quelle sera ma ligne de conduite; elle m'a été dictée tout récemment, par les chefs du comité central radical de Paris; c'est la seule démocratique.

En attendant ce jour de grande consultation populaire, je continuerai, M. le Directeur, avec l'aide de mes amis, à mener énergiquement ma campagne électorale en faveur des îles de progrès et de justice et je suis persuadé que votre vaillant journal, toujours un des premiers pour la bonne cause, me prêterait l'appui nécessaire et m'aidera dans la tâche que j'ai entreprise.

Veillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mes meilleurs et bien dévoués sentiments.

LOUIS-JEAN MALVY

Docteur en Droit, conseiller général du Lot
Maire de Cazillac,
Secrétaire de M. Léon Bourgeois.

St-GERMAIN. — Postes et télégraphes. — Par arrêté préfectoral, M. Pomarède Ferdinand, est nommé facteur à St-Germain-du-Bel-Air en remplacement de M. Pomarède Victor, mis à la retraite.

BULLETIN FINANCIER

Sauf les valeurs engagées dont la baisse s'explique par les événements de Barcelone, l'ensemble de la cote est aujourd'hui bien mieux disposé, les cours sont en général bien tenus et le mouvement d'affaires assez actif.

Le 3 0/0 a passé de 101,10 à 101,12; le 3 1/2 finit à 101,17.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 728; le Comptoir National d'Escompte à 580; le Crédit Lyonnais à 1.056 et la Société Générale à 608.

La compagnie française des Mines d'Or est ferme sans changement à 115.

Les Chemins français clôturent; à 1.510; le Midi à 1.258, le Nord à 1.930 et l'Orléans à 1.592.

Le Suez à 3.880 n'a pas varié. La Dynamite Centrale a des demandes suivies à 740 fr.

Les établissements Orosdi-Back sont activement traités à 196 et 200 fr.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure qui était hier à 77,90 recule à 76,77; l'Italien cote 100,05; le Portugais à 28,27; le Russe 3 0/0 1891 à 85.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est à 68,05

Le Turc D finit à 36,35 et la Banque Ottomane à 565.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
19 Merc.	- 12	- 2	756	Beau
20 Jeudi	+ 11	0	761	Beau
21 Vend.	+ 9	+ 5	764	Couv.
22 Sam.	+ 11	+ 3	762	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D^r HERBEAU.

MADemoiselle

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

VII

Courrier de la Nouvelle-Orléans

Le grand veneur était émerveillé; il ne faisait que dire : Ah ! oui ! ah ! il n'en revenait pas.

Catherine fit tant et si bien, qu'elle arriva juste au moment où le grand veneur tenait le renard au dessus de sa tête, entouré par les chiens qui attendaient la curée, faisaient ce qu'on appelle vulgairement une vie à tout casser.

Catherine soufflait, riait, fredonnait, souriait, rayonnait.

A ce moment, elle oubliait un peu Gaston, et lorsque le veneur lui remit la touffe de poils de la victime, elle se mit à faire caracolier l'édérin comme une petite folle.

Ce pauvre l'édérin n'en pouvait plus, mais il

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

caracolait tout de même.

Naturellement, tout le monde lui fit des compliments.

Elle les recevait bravement, disant :

— Ah ! cela, c'est vrai, je sais monter à cheval.

Quant à Gaston, il était resté piteusement en arrière. Elle lui dit :

— Votre cheval s'est comporté comme un vieux bourgeois, mais je ne lui en veux pas.

Et elle recommença ses grimaces de femme amoureuse.

Gaston en profita pour lui faire comprendre qu'il avait à lui parler.

Ils restèrent encore en arrière.

Elle vit à sa mine qu'il avait à l'entretenir de choses graves.

— Gaston, il est arrivé quelque chose ?

— Oui, mais rien qui soit de nature à vous alarmer, néanmoins. Ce n'est rien... Il faut que je retourne à la Nouvelle-Orléans.

— Gaston !...

La pauvre enfant jeta ce « Gaston » avec une crudité d'angoisse qui rappela au cabotin qu'il tenait décidément dans sa main l'héritière de Scarswood.

Elle continua :

— Retourner à la Nouvelle-Orléans !... Et pourquoi ?... Je croyais...

— Vous croyiez que je n'y retournerais jamais. Vous croyez, ma pauvre enfant, que je puis, moi, passer mon temps à être heureux, à monter à cheval, à chasser, à chanter. Hélas ! Catherine, vous oubliez que vous êtes fiancée à un pauvre diable d'artiste qui doit

gagner son pain à la sueur de son front. Mais moi, il faut bien que je ne l'oublie pas.

— Mais pourquoi ne pourriez-vous demeurer à Morecambe jusqu'à ?...

Mlle Dangerfield s'arrêta court.

— Jusqu'au jour de notre mariage ?... Est-ce que vous vouliez dire, Catherine, ce jour semble encore bien éloigné de nous. M. Talbot a été assez bon pour m'inviter à passer une huitaine chez lui, au moment de la pêche. La huitaine est depuis longtemps passée, et, si mélomane qu'il soit, je ne puis éternellement payer son hospitalité avec ma musique. De plus, j'ai reçu, hier soir, une lettre de la Nouvelle-Orléans, et cette lettre m'oblige à retourner à la Louisiane et à reprendre ma plume.

Dantrée s'arrêta et la regarda.

— Si... répéta-t-il avec un de ces sourires qui faisaient perdre la tête à la fille du baronnet.

— Si ? Gaston... répondit-elle d'un air timide et sans le regarder.

— Mon Dieu, si notre mariage n'a pas lieu le plus tôt possible... Vous m'avez compris, n'est-ce pas, Catherine ? Eh bien, pour appeler les choses par leur nom, j'ai juste assez d'argent pour vivre deux mois et demi. J'ai fait mon compte. Je puis donc braver le courroux de mon rédacteur en chef, Catherine, si vous me dites de le faire, et d'aller Aux Armes de Castleford attendre le jour fortuné où vous serez à moi pour la vie... Si non... alors comme alors.

Dantrée se tut et tira son porte-cigare.

— Vous permettez, Catherine ?... Je sais votre indulgence en ce point. Cette maudite lettre ma tenu ému, et quand je suis ému j'ai besoin de fumer.

Il se fit un silence, et ils suivirent lentement et de loin la chasse.

Gaston fumait philosophiquement, et Catherine, le visage plus coloré que de coutume, se renfermait dans un mustime plus inaccoutumé encore.

— Eh bien ! dit Gaston, quand les tourelles et les toits en pointes du château de Langton appaurent, je ne veux pas être importun, ma chère; mais vous savez que l'incertitude est intolérable. Dois-je partir pour la Nouvelle-Orléans et courir le risque de tout ce qui peut arriver pour nous séparer à jamais, ou dois-je ?...

— Restez, Gaston.

Dantrée poussa un soupir de soulagement, car pendant un instant il avait eu peur.

— Oh ! ma brave petite Catherine !... comme je vous remercie, quand nous serons loin de tous ces imbéciles. Ainsi donc, je reste; je puis envoyer au diable la Nouvelle-Orléans, et notre mariage est proche. Mais, dites-moi, Catherine, à quel jour le fixez-vous ?

— Oh ! je ne saurais vous le dire, Gaston, tout cela est si prompt. Songez donc ! Deux mois seulement, c'est à peine si je pourrai préparer...

(A suivre.)

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

VIII

L'émeute à bord

L'aspect de ces restes contorsionnés par la mort et celui des affreux requins grouillant autour du navire pour attendre leur proie...

La distribution de l'eau douce vint à propos calmer l'irritation de ces malheureux, mais quand, vers l'après-midi, la chaleur torréfiante eut changé le pont du Jonas en un four...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Victor et Donatus n'étaient point là en ce moment. Leur affection pour Jean les retenait près de lui. Le délire avait cessé, et il écoutait avec plaisir les paroles consolantes de ses deux amis dévoués.

Pendant ce temps-là, le capitaine, debout près de l'habitacle, surveillait avec anxiété les actes de ses passagers en révolte. Lorsqu'il comprit que c'était sérieux, il appela d'un signe six matelots, sur lesquels il pouvait compter...

— Arrière! fous que vous êtes! voulez-vous que le Jonas ait le même sort que le navire portugais! Vous désirez de l'eau, dites-vous. De l'eau ou la mort. Vous n'aurez pas d'eau, vous dis-je, plus que vous n'en recevez chaque matin...

A la vue des armes du capitaine et de ses matelots braquées sur eux, les passagers reculèrent avec raison devant les menaces qui pouvaient être réalisées. Cependant les meneurs de cette émeute s'étaient rassemblés sur l'avant et se demandaient l'un à l'autre comment ils pourraient tomber sur le capitaine et ses matelots, sans trop risquer leur peau.

Déjà deux d'entre eux s'étaient emparés de haches qu'il avaient trouvés sous leurs mains: tout semblait présager que le pont du Jonas allait devenir le théâtre d'une scène de carnage, lorsqu'un cri étrange fut poussé par un matelot.

Il tremblait, et, sa main étendue vers le pont, il murmura bientôt d'une voix qu'il cherchait à raffermir.

— Capitaine! Voyez là-bas vers le sud-ouest.

— Attention! vous autres, vociférez le capitaine ne perdez pas de vue ces mutins-là. De quoi s'agit-il?

Avec sa lunette d'approche il sonda rapidement l'horizon. Au même moment il poussa un cri de joie, se découvrit et agita sa casquette de la main droite en disant:

— Hurrah! hurrah! nous sommes sauvés! nous allons avoir de l'eau et du vent.

Cette bonne nouvelle arriva aux insurgés comme un coup de foudre. On les eût crus atteints de folie. Les couteaux étaient rentrés dans leurs gaines, les haches avaient été rejetées sur le pont. Ils sautaient, ils pleuraient, ils se jetaient au cou des matelots et les embrassaient. Puis ils se montraient l'un à l'autre un nuage noir qui pointait à l'horizon, grossissant à chaque instant.

Bientôt tout le navire fut au courant de ce qui se passait, les malades revinrent à la vie, et ils implorèrent leurs camarades valides pour qu'ils les aidassent à monter sur le pont.

— Il va pleuvoir, disaient-ils, quel bonheur! Être mouillés, sentir l'eau tomber de très haut sur nos corps échauffés et calcinés, respirer un air frais! oh! c'est du délire! Nous sommes sauvés!

Jean Creps fut immédiatement transporté sur le pont du Jonas, par Victor et Donatus. Il versa de douces larmes au moment où il aperçut le nuage qui s'avavançait et couvrait l'horizon d'une brume sombre, grossissant à mesure que le vent le poussait dans la direction du Jonas.

Le capitaine donna des ordres pour que l'on préparât toutes choses afin de recueillir l'eau de pluie et en remplir les barriques; aussi disposait-on de tous les côtés des toiles tendues aux quatre coins, des seaux, des vases de toutes sortes disposés partout où le bien-faisant liquide devait couler. A peine ces préparatifs étaient-ils terminés qu'une sorte de brouillard entoura le navire. L'orage arrivait à bride abattue sur le Jonas. Les éclairs, le tonnerre ne tardèrent pas à briller et à éclater et au même instant l'eau du ciel ruissela de tous les côtés sur le pont.

La joie était immense parmi les passagers. Tous se désaltèrent à plein gosier, et laissaient l'eau régénératrice couler sur leurs corps sans songer à se garantir de son atteinte. Le contact de cet élément leur rendait la vie.

Jean Creps, le malade, revenait à lui; il embrassait ses deux amis en rendant grâce à Dieu et en les remerciant de leurs soins dévoués.

— Je ne mourrai donc pas, murmurait-il. (A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 19 février 1902 le Tribunal de Commerce de Cahors a déclaré le sieur Eugène VILARD, négociant demeurant à Puy-l'Évêque en état de liquidation judiciaire.

Nommé M. Fayret juge commissaire et M. Lacosse ex-avoué à Cahors liquidateur provisoire.

Pour extrait Le Greffier, A. POULVEREL.

Étude de M^e A. TASSART avoué à Cahors, 10 rue du Portail-Alban, successeur de M^e MAZIÈRES.

EXTRAIT d'un jugement prononçant la séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le dix-sept février mil neuf cent deux enregistré.

Il résulte que la dame Marie-Flore Combarel sans profession épouse du sieur Jean Caillaud cultivateur et négociant avec lequel elle est domiciliée à la Mathère, commune de Floressas a été déclarée séparée de biens d'avec le dit Caillaud son mari.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.

Cahors le vingt et un février mil neuf cent deux.

Signé A. TASSART.

Enregistré à Cahors le février mil neuf cent deux folio case reçu un franc quatre vingt huit centimes décimes compris.

Le Receveur Signé: LACHAISE

Représentant ou voyageur

Visitant d'Épicerie demandé par ancienne maison de Nice pour le placement de ses Huiles d'olives garanties pures dans le département du Lot.

Conditions très avantageuses. Références de représentant de métier exigées très sérieuses. Ecrire à F. ROUSTAN à NICE.



DÉPÔT: Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 23 février 1902.

V^o Nacla: Courrier judiciaire. — Alexandre Boutique: Le train du Parnasse. — Georges Ohnet: Le bras armé d'affaires (suite). — Jean Aicard: Tata (suite). — Georges d'Esparsès: La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion: Stella (suite). — Henry Grenet: 100 millions (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique. CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2: 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcaçhon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour: Arcaçhon, Biarritz, Dax, Goethary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Date de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les

gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île:

Rennes, Saint-Malo, S. Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Arzay, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont-St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS. 2^o DE TOURS à NANTES. 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES. 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcaçhon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcaçhon, Biarritz, Dax, Goethary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcaçhon, Mout-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Mont-Léon, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcaçhon, Mout-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcaçhon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 143 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Le propriétaire gérant: A. COUSLANT.



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs). Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES, OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautoirs Catalogues spéciaux: 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Gararitures de Cheminées, etc. 2^o de Montres: Alliances, Bagues, Bracelets, etc., or, argent, émailés, etc.